

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

Commune de VALENTIGNEY 25700

EXTRAIT n° 2024-95

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 septembre 2024**

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 20**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI.

M. Denis NEDEZ, Mme Martine MICHAUD, Georgette CUENOT sortent pour le vote de ce point et neutralisation des votes par procuration de M. Gérard PATEREK et de Mme Gabrielle MANZINALLI

**Nbre de suffrages
exprimés : 24**

Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR.

Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI

Pouvoirs : Lise VURPILLOT	pouvoir à Philippe GAUTIER
Gérard PATEREK	pouvoir à Denis NEDEZ
Catherine PARROT	pouvoir à Arnaud PAVILLARD
Gabrielle MANZINALLI.	pouvoir à Georgette CUENOT
Claude-Françoise SAUMIER	pouvoir à Pierre MOSSINA
Saniye AKDEMIR	pouvoir à Omar RABEI.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 05 septembre 2024

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur JACQUOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 juin 2024 est adopté à LA MAJORITE (abstention Mme Claude-Françoise SAUMIER) des voix présentes et représentées.

**FETE DE LA PAYSANNERIE ET DES VIEUX METIERS/
CONVENTIONS DE PARTICIPATION AVEC LES ARTISANS-EXPOSANTS
ET RESPONSABLES D'ANIMATIONS 2024**

Accusé de réception en préfecture
026-212505804-20240913-2024-95-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024

.../...

*Extrait du registre des délibérations n°2024-95***FETE DE LA PAYSANNERIE ET DES VIEUX METIERS/ CONVENTIONS DE PARTICIPATION AVEC LES ARTISANS-EXPOSANTS ET RESPONSABLES D'ANIMATIONS**

Monsieur le Maire rappelle que la Fête de la Paysannerie et des Vieux métiers aura lieu **le Dimanche 06 octobre 2024 de 10h00 à 18h00**, rue Villedieu et place Emile Peugeot avec prise en charge de l'indemnisation des artisans du Marché et de la partie animation par la Ville.

L'Association « Ville Village Nature » participera à cette manifestation et assurera les activités habituelles telles que râpage de choux et de raves, fabrication de pain, cancoillotte, jus de pomme, buvette et petite restauration dans l'enceinte du Musée de la Paysannerie.

Dans le cadre de cette manifestation, la Ville fait appel à divers artisans-exposants et animations avec lesquels il est nécessaire de passer une convention.

Les participations financières sont les suivantes :

- **Monsieur CLEMENT Jean-François** avec l'animation de rue en clown, pour 300 euros.
- **Madame HERARD Ariane** pour l'exposition et la fabrication de poteries artisanales pour 80 euros.
- **Monsieur PESSINA Alain** pour l'exposition et la fabrication d'objet en bois tournés pour 80 euros.
- **Monsieur MOUTON David** pour l'exposition et les animations autour du chantournage pour 80 euros.
- **Monsieur SOMMER Denis** pour les animaux de la ferme et le parcours en tracteurs pour enfants pour 200 euros.
- **Monsieur DZICKON Pierre** pour la fabrication d'une boraille en pierre pour 240 euros.
- **Monsieur TRAVERS Claude** pour une démonstration de ferronnerie par plusieurs forgerons pour 150 euros.
- **Monsieur PEGEOT** pour l'exposition de plusieurs tracteurs et outils agricole pour 250 euros.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE (M Denis NEDEZ, Mme Martine MICHAUD, Georgette CUENOT sortent pour le vote de ce point et neutralisation des votes par procuration de M Gérard PATEREK et de Mme Gabrielle MANZINALLI)**, des voix présentes et représentées,

- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à faire procéder au versement des participations financières susmentionnées aux artisans, exposants et animations,
- **DIT** que la présente délibération sera :
 - **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
 - **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
 - **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER